

Devant le juge de paix

L'émission du 27 octobre 2016 de la TSR
Delphine QUELOZ

<https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/suisse/8013389-devant-le-juge-de-paix.html#timeline-anchor-integral-8013391>



Extraits

« Devant le juge de paix ». L'émission du 27 octobre 2016 de la TSR
Selon ce que dit cette émission vue à la TSR, / avant tout, la justice de paix exerce la « protection » de l'adulte et de l'enfant /.
Mais écoutons bien la juge Delphine QUELOZ et observons-la lorsqu'elle parle.
Entre la théorie et la réalité, un fossé.

A 29mn15 Speaker :

Vous avez décidé d'être juge, vous auriez pu être assistante sociale ?

A 29mn24 Delphine QUELOZ en riant :

- JAMAIS, non jamais, c'est quelque chose que je dis très souvent aux curateurs/curatrices ou assistants sociaux, jamais j'aurais pu être une assistante sociale.

Pourquoi ?

A 29mn31 : Delphine QUELOZ :

Mais parce que Moi j'ai le beau rôle en réalité. Moi je prends une décision.
En souriant :

Je peux faire la magnifique décision avec tous les objectifs avec la curatelle.

Tchac, je peux prendre la décision parfaite mais c'est pas à moi de la mettre en œuvre.

Delphine QUELOZ aime donner des ordres. N'aime pas obéir à des décisions. Cela semble être la raison de son choix d'être juge de paix.

29mn43 Delphine QUELOZ

Et j'explique toujours aux personnes, si vous êtes pas contents **c'est MOI qui ai pris la décision** ce n'est pas l'assistant social, c'est pas le curateur, **c'est MOI qui ai pris la décision.**

A 44mn18 Delphine QUELOZ

Mesures superprovisionnelles, suspension de la garde partagée, garde de fait au père.

Je n'ai pas de moyens coercitifs, je ne suis pas juge pénale, je ne peux mettre personne en prison, mais e (...) il y a quand (...) je peux **quand même** avoir des conséquences, et puis

quand même des conséquences lourdes, je peux **quand même** vous priver de l'accès à vos comptes, je peux **quand même** vous placer en hôpital psychiatrique, je peux **quand même** vous retirer vos enfants, j'ai **quand même** des décisions lourdes que je peux prendre.

50mn QUELOZ

J'ai entre 900 et 1000 dossiers à gérer donc majeurs et mineurs confondus c'est quand même un poste usant.

50mn 59

Tant que j'en ai encore la force et les capacités et **que ça me plaît** je resterai.

* * * * *

Informations d'une maman et grand-maman yéniche :

Justement, de génération en génération les enfants des Yéniches ont été enlevés notamment par des juges de paix, qui les ont placés sous tutelle et qui les ont enfermés en psychiatrie.

Durant toute son enfance où Caroline* (nom d'emprunt) était sous la tutelle cantonale, arrachée à ses parents à la sortie de l'école (elle avait 8 ans lors de la décision prise par la justice de paix, pour son bien), la justice de paix qui travaille « pour le bien de l'enfant », pas une seule fois en 13 ans n'est venue vérifier si Caroline était en sécurité.

Dans son livre, Caroline explique les sévices qu'elle a vécus et pourtant c'est la justice de paix qui était responsable d'elle jusqu'en 1975. Le service de la « protection » de l'enfance lui a versé Fr. 12'000.— en réparation.

« Berne, 11.04.2013 La conseillère fédérale Simonetta SOMMARUGA a demandé pardon, au nom du Conseil fédéral, pour les grandes souffrances infligées aux victimes de ces mesures de coercition. Mme SOMMARUGA a déclaré que la cérémonie de commémoration devait marquer le point de départ d'un travail historique approfondi sur cette page difficile de l'histoire du pays ».
<https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-48480.html>

Pourtant

En avril 2017, cette juge de paix Delphine QUELOZ s'appuyant sur les décisions discriminatoires de la procureure Yvonne GENDRE prend la décision d'arracher le bébé à sa fille. Et l'histoire continue malgré le fait que la procureure du Ministère public Yvonne GENDRE a été récusée le 13.06.17 par le TF pour cause de discrimination raciale envers sa fille. Delphine QUELOZ perpétue ainsi les maltraitances faites aux yéniches.

En résumé :

La maman de Caroline a été arrachée à ses parents. Enfant, Caroline a été arrachée à ses parents. Les enfants de Caroline lui ont été arrachés. Le bébé de sa fille est arraché par Delphine QUELOZ. Quand cela s'arrêtera-t-il ?

Restituons l'histoire à l'Histoire

Tout un chacun croit que c'est une histoire ancienne. Détrompez-vous, la fille de Caroline se bat depuis deux ans pour que son bébé ne subisse pas les mêmes sévices que les générations avant elle, juste parce qu'elle est yéniche !

17.08.22/GU